

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Saint-Hyacinthe, le 26 novembre 2019

Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Mémoire du comité de parents concernant le *Projet d'organisation d'une offre de services plus inclusive dans les écoles secondaires*

Mesdames et messieurs les commissaires,

Dans le cadre des consultations publiques entourant le *Projet d'organisation d'une offre de services plus inclusive dans les écoles secondaires*, le comité de parents de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe souhaite vous faire part de ses réflexions et conclusions.

« Le comité de parents a pour fonctions :

- 1° de promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par la commission scolaire;
- 2° de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;
- 3° de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 4° de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre. »¹

C'est dans cette optique que nous avons pris en considération les propositions présentées et c'est ce qui a guidé notre réflexion tout au long de la préparation du présent mémoire.

¹ Loi sur l'instruction publique (LIP), Fonctions du Comité de parents, article 192.

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Position du comité de parents

Par souci de clarté, nous avons choisi de vous faire part de nos recommandations par écoles concernées.

Polyvalente Robert-Ouimet (PRO)

Tout au long de la consultation, nous avons reçu de la part des cadres de la Commission scolaire que des éloges sur la polyvalente Robert-Ouimet. Selon nous, il est tout à fait justifié et admirable que cette école secondaire d'environ 800 élèves, jadis jouissant d'une réputation plutôt négative, soit maintenant encensée partout à travers la province pour ses réussites et l'excellence de ses programmes.

La commission scolaire de Saint-Hyacinthe couvrant 2 MRC (des Maskoutains et d'Acton) est forcée d'admettre que ces deux MRC connaissent deux réalités différentes. La PRO est la seule école secondaire de la MRC d'Acton. Les élèves habitant ce territoire, quoiqu'ayant le choix de fréquenter l'école secondaire de son choix (quand le transport le permet), doivent vivre de longs trajets quotidiennement s'ils choisissent de s'inscrire dans une école de Saint-Hyacinthe.

En 2019-2020, une nouvelle classe ESI a été ouverte à l'école Saint-André d'Acton Vale, créant un besoin à moyen terme au secondaire pour ces élèves qui grandissent.

C'est pourquoi le comité de parents est **unaniment favorable avec l'offre de services proposée pour la polyvalente Robert-Ouimet, soit l'ajout d'une classe ESI**, qui vient compléter l'éventail des services offerts (CC, FPT, FMS, Pré-DEP et TC-Répit). Les besoins pour une classe ILSS ne sont pas présents à la MRC d'Acton pour le moment.

École secondaire Fadette

Nous connaissons les réalités reliées au manque d'espace de l'école secondaire Fadette. Malgré l'ajout de classes et de plateaux sportifs, nous comprenons que seule une classe ILSS peut être accueillie. Nous avons aussi compris que la clientèle immigrante souhaite en grand nombre profiter de la vocation sportive de cette école. Nous avons cependant des inquiétudes reliées à l'expertise déjà implantée à la polyvalente Hyacinthe-Delorme. Nous souhaitons que les ressources ne soient pas diluées dans les deux écoles, mais bien multipliées et suffisantes pour les élèves.

C'est pourquoi nous recommandons **unaniment qu'une classe ILSS soit ouverte à l'école secondaire Fadette tout en se souciant de conserver l'expertise et les effectifs à la PHD.**

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD)

L'offre de service concernant la polyvalente Hyacinthe-Delorme suggère **l'ajout d'une classe TC-Répit**. Le comité de parents est **unaniment favorable avec cette proposition**. Nous sommes d'avis qu'un élève connaissant des troubles de comportement puisse bénéficier de ce service sans avoir à se déplacer.

Nous traiterons plus loin de nos arguments concernant les programmes de FMS et Pré-DEP que nous ne recommandons pas d'offrir à la PHD.

École secondaire Casavant

Les nouveautés de l'offre de services concernant cette école seraient entre autres **l'ouverture de classes TC-Répit, de Cheminement Continu, de FPT et d'ESI**. Nous sommes **unaniment favorables avec ces ajouts**. Comme pour le programme ILSS à l'école secondaire Fadette, nous souhaitons que l'expertise déjà implantée à la PHD concernant le programme FPT ainsi que les ressources ne soient pas diluées dans les deux écoles, mais bien multipliées et suffisantes pour les élèves. Nous traiterons plus loin de nos arguments concernant les programmes de FMS et Pré-DEP que nous ne recommandons pas d'offrir à l'école secondaire Casavant.

École Raymond

Nous ne pouvons pas envisager la fermeture de l'école Raymond sans nous pencher sur les fondements mêmes de cet établissement.

Le présent projet est présenté comme une offre de services plus « inclusive ».

« L'éducation inclusive se présente dans la littérature scientifique et dans le discours d'organismes internationaux comme une préoccupation autour de l'organisation des systèmes éducatifs qui permet de lever les obstacles à l'apprentissage pour certaines personnes et qui permet, de ce fait, d'augmenter la participation des personnes à l'éducation. »²

Cependant, nous ne pensons pas être devant un projet d'inclusion, mais bien d'intégration.

« L'intégration scolaire désigne le fait qu'on place un élève ayant des besoins particuliers dans un environnement scolaire adapté à ses besoins, par exemple une classe spéciale dans une école régulière. Quant à l'inclusion scolaire, elle réfère plutôt au fait qu'on place cet élève, quel que soit ses difficultés, dans une classe ordinaire correspondant à son âge et située dans l'école de son quartier. »³⁻⁴

² Conseil supérieur de l'éducation (2010), Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, Gouvernement du Québec, Québec, p.53.

³ Bélanger, S. (2006). Conditions favorisant l'inclusion scolaire : attitudes des enseignantes du primaire. Dans C., Dionne et N., Rousseau (Éds). *Transformation des pratiques éducatives. La recherche sur l'inclusion scolaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

⁴ Dionne, C., & Rousseau, N. (2006). Transformation des pratiques éducatives : la recherche sur l'inclusion préscolaire et scolaire. Dans C., Dionne et N., Rousseau (Éds). *Transformation des pratiques éducatives. La recherche sur l'inclusion scolaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Intégrer des élèves aux besoins particuliers tels que ceux qui fréquentent l'école Raymond dans un milieu où ils seraient mis à part est-il une bonne idée ? Nous ne le croyons pas. Nous sommes plutôt d'avis que cela ouvre la porte à une baisse d'estime de soi en côtoyant le parcours régulier. Le fait de repartir à neuf serait, selon nous, gagnant pour les réussites personnelles et scolaires des élèves concernés.

« Par exemple, pour certains élèves en adaptation scolaire, voir leurs amis constamment réussir peut-être difficile. Pour eux, changer d'établissement serait plutôt une façon de tourner la page. »⁵

Les élèves qui fréquentent l'école Raymond n'ont pas que des problèmes d'apprentissage ; ils présentent très souvent des problèmes affectifs et familiaux importants et ont un très grand besoin de sécurité. Ce besoin peut être comblé par le milieu qu'offre l'école Raymond. Les conditions favorables pour la réussite de ces jeunes seraient dans un petit milieu, où un fort sentiment d'appartenance est possible et un encadrement intensif.

« Raymond n'est pas une grosse école, ce qui permet de développer rapidement une promiscuité entre le personnel et les élèves, ce qui n'est pas toujours possible dans une plus grande école »,⁶ prévient madame Élise Morier, directrice de l'école Raymond en 2014.

À l'école Raymond, les intervenants sont là à temps complet. Les enseignants et les autres intervenants sont là au quotidien et connaissent chacun des élèves de l'école. C'est un milieu particulièrement sécurisant où les adultes encadrent les jeunes selon leurs besoins. Ils font tout pour adapter les services pour eux et non pas tenter de faire cadrer les élèves dans un système. Comme si le système était fait pour des carrés et que certains élèves étant des triangles, des cercles ou des losanges, qui ne peuvent entrer dans le moule préétabli. À l'école Raymond, ils refont les moules pour permettre à toutes les formes de jeunes d'y trouver **leur** place.

Dans l'explication du présent projet, les cadres de la Commission scolaire sous-entendent que la réussite (la certification) n'est pas au rendez-vous à l'école Raymond. Est-ce que ces chiffres (que nous n'avons pas vu d'ailleurs) reflètent réellement la réalité ? Est-ce que des élèves qui sortent de l'école Raymond sans certification pour des raisons d'adaptation de leurs apprentissages ou de leurs stages ont obligatoirement échoué ? Si ces mêmes élèves poursuivent leur parcours à **eux**, soit à l'éducation aux adultes ou sur le marché du travail, est-ce considéré comme un échec malgré les réussites connues à l'estime de soi ?

Le comité de parents estime que le problème de l'école Raymond se situe au niveau de la réputation. Ce serait parce que les jeunes refusent de fréquenter l'école Raymond qu'ils décrocheraient.

Selon des témoignages recueillis, nous avons pu comprendre qu'au départ, les jeunes et leurs parents qui se font offrir de poursuivre leur parcours à l'école Raymond sont très réticents, mais que ces inquiétudes disparaissent après quelque temps pour faire place à un sentiment

⁵ Témoignage d'Élise Morier, directrice de l'école Raymond, 2014 <https://www.lecourrier.qc.ca/lecole-raymond-ouverte-a-lidee-de-disparaitre/>

⁶ ⁶ Témoignage d'Élise Morier, directrice de l'école Raymond, 2014 <https://www.lecourrier.qc.ca/lecole-raymond-ouverte-a-lidee-de-disparaitre/>

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

d'appartenance et de sécurité résultant de la relation privilégiée avec les intervenants du milieu. La perception positive des jeunes de leur école est primordiale et le climat familial et les activités viennent rapidement reconforter ceux-ci pour leur permettre de se concentrer sur leurs apprentissages.

Nous sommes d'avis que de valoriser l'école Raymond dans la population et auprès des élèves permettrait de convaincre ceux-ci d'accepter de s'y rendre et de constater les réussites obtenues. Il faudrait présenter la fréquentation de l'école Raymond comme un privilège et non pas un dernier recours, une punition ou un abandon du système devant les défis que vivent ces jeunes. Il faudrait se concentrer sur l'accompagnement des parents et leurs enfants dans ce cheminement qui n'est pas régulier, mais adapté pour eux.

Devant ces informations, nous recommandons **unaniment, de conserver la vocation actuelle de l'école Raymond telle qu'elle est**, mais de redorer son image auprès de tous.

Évaluation du processus de consultation de la Commission scolaire

Comme mentionné précédemment, le rôle du comité de parents est « de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire »⁷ et dans le contexte actuel, nous souhaitons vous faire part de nos réflexions sur ce sujet puisque la présente consultation ne démontre pas nécessairement « *le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire* ».

Délais déraisonnables

Voici l'échéancier de la consultation publique reliée à ce projet tel que nous l'avons vécu au comité de parents :

- 23 octobre : La présidente du comité de parents reçoit l'invitation à la séance publique qui se veut très « générale », et ne faisant pas mention qu'une école connaîtra une fermeture.
- 28 octobre : Les délégués du comité de parents reçoivent l'invitation à cette séance, toujours sans connaître les enjeux précis.
- 30 octobre : Le projet est déposé sur le site de la CSSH, mais l'invitation à la séance publique qui est déposée sur la page Facebook de la CSSH cette même journée inclut un lien vers l'invitation et ne fait pas mention que le document est disponible.
- 1^{er} novembre : Les délégués du comité de parents reçoivent par leur présidente le lien vers le projet qui a été déposé sur le site de la CSSH.

⁷ Loi sur l'instruction publique (LIP), Fonctions du Comité de parents, article 192.

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

- 5 novembre : La séance publique a lieu à la polyvalente Hyacinthe-Delorme.
- 15 novembre : Date limite pour faire savoir à la CSSH les avis d'intention à se faire entendre le 3 décembre.
- 26 novembre : Date limite pour l'envoi des mémoires à la CSSH.
- 3 décembre : Assemblée publique de consultation à la polyvalente Hyacinthe-Delorme.

Nous sommes d'avis que l'importance des conséquences de cette consultation est considérable et aurait mérité un délai plus acceptable. Le comité sur l'adaptation scolaire de la CSSH qui propose ce projet cogite sur cette idée depuis des mois, voire même des années et il nous est alloué que 21 jours entre la séance publique et la date limite de remise des mémoires.

De plus, lors de notre séance du 6 novembre dernier, nous avons 3 autres consultations à recevoir (le calendrier scolaire 2020-2021, la Politique 219 et le renouvellement du mandat du protecteur de l'élève) dont 2 ont nécessité des discussions qui ont entraîné l'émission d'avis. Devant l'importance de ce projet de réorganisation, nous n'avons pas pu en venir à un consensus à cette séance (où la presque totalité des délégués était présente).

Nous avons dû convoquer une séance extraordinaire le 18 novembre pour traiter de ce sujet. Nous avons eu une participation importante de nos délégués malgré les délais courts parce qu'ils se sentaient interpellés devant l'importance des enjeux pour les élèves, mais malheureusement tous n'ont pas pu se déplacer à nouveau. De longues heures de collaboration, d'écoute de l'autre, d'argumentation et d'échanges de témoignages ont mené à l'élaboration de ce mémoire **qui reflète la position unanime de l'ensemble des membres du comité présents.**

Malheureusement, les délégués n'ont pas tous eu la chance de discuter du sujet avec leur conseil d'établissement, vu les délais serrés. Certains ont fait un travail de consultation par téléphone ou par écrit pour connaître les positions des parents de leur conseil, dont certains n'étaient pas du tout au courant de l'enjeu du changement de vocation de l'école Raymond.

Nous sommes en droit de nous questionner. Où est l'urgence ? Pourquoi ne pas avoir été mis au courant plus tôt en octobre ou nous donner quelques jours de plus avant la date limite de remise des mémoires ? Les délégués auraient eu le temps, minimalement, de consulter leur conseil d'établissement. Parce que même les écoles primaires sont concernées puisque ce sont ces élèves qui vivront cette réorganisation.

Pour terminer ce point, notons que des recherches ont été nécessaires pour récolter les informations manquantes (sujet qui sera traité plus loin). Dès le 5 novembre, nous avons dû faire appel aux intervenants, présents et anciens, à d'anciens commissaires, au Secrétariat général, aux archives des médias et des écoles. Ces recherches pertinentes à une position éclairée (effectuées par des bénévoles, nous vous le rappelons) auraient nécessité un peu plus de temps évidemment.

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Nous comprenons les divers impondérables liés aux subventions émises par le MEES, mais nous trouvons que la hâte et le sentiment d'urgence de la CSSH lors de ce processus auraient dû faire place à la compréhension des réalités des milieux concernés.

Informations pertinentes inaccessibles

Pour que le processus de consultation soit considéré adéquat, nous aurions tout d'abord souhaité une meilleure transparence de la Commission scolaire. Premièrement, en invitant l'ensemble des parents de la Commission scolaire (par l'entremise des secrétariats d'école, par courriel, comme à l'habitude) et deuxièmement quant aux enjeux de ce projet, notamment la fermeture d'une école de notre territoire. Il faut se rendre à la page 13 du document pour y voir apparaître une mention du changement de vocation de l'école Raymond. Même de nombreux parents impliqués n'ont pas réalisé cette conséquence au début du processus. De plus, ce document n'a pas été du tout publicisé avant la séance publique. Malgré le fait qu'il était déposé sur le site de la CSSH, il fallait, comme parents, être délégué au comité de parents pour le savoir, grâce à l'entremise de la présidente.

Tout au long du processus de consultation, nous avons tenté d'avoir des réponses à certaines questions, mais en vain. Les réponses que nous avons obtenues des intervenants ou des cadres de la Commission scolaire furent que ces infos n'existent pas réellement ou ne sont pas disponibles. À ce jour, nous n'avons toujours pas les réponses à ces questions :

- Quelles étaient les motivations à créer l'école Raymond en 2007 au niveau des besoins des élèves?
- Pouvez-vous nous montrer les études probantes qui démontrent que le continuum est un facteur de protection pour la réussite scolaire des élèves concernés ?
- Avons-nous les effectifs (**ressources humaines et budgétaires, ainsi que les locaux, nécessaires**) pour multiplier les services dans plusieurs écoles sans que les services aux élèves en souffrent ?
- Connaissons-nous les intentions des intervenants dans l'éventualité d'un tel projet ?
- Est-ce que la fermeture de l'école Raymond est inévitable étant donné que la CSSH n'a pas d'autres options pour l'établissement que d'en faire une école primaire ?

Toutes ces questions sans réponse ont fait en sorte que notre position sur ce projet est basée sur des suppositions et des suggestions incomplètes de la CSSH dans ce projet. Le sentiment qui émane de l'ensemble des délégués est que cette consultation a été faite non seulement dans la hâte, mais de façon discutable de la part de la Commission scolaire pour faire passer un peu inaperçu et dans un flou évident le changement de vocation d'une école qu'elle veut récupérer pour en faire une école primaire.

Conclusion

C'est avec sérieux que le comité de parents s'est penché sur les différentes options proposées dans ce projet, étant conscient des enjeux que cela comporte. Malgré les embûches des délais trop serrés et des informations manquantes, nous avons réussi à en venir à un consensus que nous jugeons éclairé, tout en gardant en tête le bien-être et la réussite de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire.

C'est avec ce souci que nous sommes **unanimentement favorables à élargir l'offre de services dans les écoles secondaires** pour permettre une intégration de nouvelles classes adaptées à une clientèle à besoins particuliers. Nous souhaitons que l'expertise de chaque groupe d'intervenants soit respectée et que les ressources soient suffisantes et de bonne qualité dans chacun des milieux.

Toutefois, **nous sommes unanimement en désaccord avec la fermeture de l'école Raymond** qui devrait, selon nous, continuer d'offrir les programmes de FMS et Pré-DEP. L'expertise et les ressources humaines de cet établissement sont précieuses et devraient être valorisées pour optimiser les réussites autant personnelles que scolaires des élèves.

Advenant l'option de la fermeture de l'école Raymond, qu'auraient les élèves comme autre recours s'ils ne fonctionnent pas à la polyvalente Hyacinthe-Delorme ou à l'école secondaire Casavant ? Changer de milieu pour une école à échelle similaire (de PHD à Casavant ou de Casavant à PHD) ?

Nous sommes convaincus que le conseil des commissaires s'évertuera à prendre la meilleure décision possible pour les élèves et espérons avoir éclairé ceux-ci dans leur réflexion.

En espérant toujours une plus grande collaboration entre la Commission scolaire et le comité de parents, nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les commissaires, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg, présidente

COMITÉ DE PARENTS 2019-2020

Liste des membres ayant participé à l'élaboration de ce mémoire :

<i>Nancy Arès</i>	Représentante de l'école au Cœur-des-Monts
<i>Daniel Malenfant</i>	Représentant substitut de l'école Bois-Joli-Sacré-Cœur
<i>Émilie Côté</i>	Représentante substitut à l'école Casavant
<i>Julie Vaillancourt</i>	Représentante au comité CSEHDAA
<i>Manon Gauthier</i>	Représentante de l'école de la Croisée
<i>Daniel Côté</i>	Représentant de l'école de la Rcade
<i>Isabelle Ménard</i>	Représentante de l'école des Passereaux
<i>Catherine Toutant</i>	Représentante de l'école Fadette Représentante de la polyvalente Robert-Ouimet
<i>Philippe Lussier</i>	Représentant de l'école Henri-Bachand
<i>Diane Lépine</i>	Représentante de l'école Lafontaine
<i>Marie-Josée Continelli</i>	Représentante de l'école Notre-Dame
<i>Geneviève Lamothe</i>	Représentante de l'école Notre-Dame-de-la-Paix
<i>Emmanuelle Bagg</i>	Représentante de la polyvalente Hyacinthe-Delorme
<i>Marie-Andrée Cyr</i>	Représentante de l'école Raymond
<i>Renée Robitaille</i>	Représentant de l'école René Saint-Pierre
<i>Brigitte Gaudreau</i>	Représentante de l'école Roméo-Forbes
<i>Mélanie Laviolette</i>	Représentante de l'école Saint-Damase
<i>Christine Robert</i>	Représentante substitut de l'école Saint-Joseph—Spénard
<i>Geneviève Henri</i>	Représentante de l'école Saint-Pierre
<i>Daniel Fontaine</i>	Représentant de l'école Sainte-Rosalie